

**REPUBLIQUE FRANÇAISE****DEPARTEMENT DE LA VENDEE**

COMMUNE DE MARTINET

Arrêté de circulation**LE MAIRE DE MARTINET,**

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992;
VU la demande formulée le mardi 20 janvier 2026 par **ECR ENVIRONNEMENT**, 5 Rue des Clairières ZA du Taillis 3 44840 LES SORINIERES

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux situés **Le Grand Bois/ Rue des Moulins entre le n°2 et le n°22 sur la commune de MARTINET**, pour une **étude de sol : sondage géologiques à la tarière**, effectués par l'entreprise citée ci-dessus, la circulation sera alternée

entre le lundi 9 février 2026 et le lundi 23 février 2026.

ARRETE

ARTICLE 1 : **entre le lundi 9 février 2026 et le lundi 23 février 2026** la circulation sera alternée par signaux manuels ou panneaux B15-C18 ou feux tricolores pour une étude de sol : sondage géologiques à la tarière, à **MARTINET Le Grand Bois/ Rue des Moulins entre le n°2 et le n°22**

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier. La vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise **ECR ENVIRONNEMENT**.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de **Martinet**.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la commune de **Martinet**, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la **VENDEE**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à : **L'entreprise ECR ENVIRONNEMENT**

A Martinet, le 21 janvier 2026

Le Maire
Michel PAILLUSSON





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : _____ Prénom : _____

Dénomination : ECR Environnement Représenté par : N. Teixeira

Adresse Numéro : 5 Extension : _____ Nom de la voie : rue des Clapiers

Code postal 44840 Localité : LES SORINIÈRES Pays : _____

Téléphone 0240498282 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : dteixeira@ecr-environnement.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____

Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____

Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : _____@_____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° 42 Voie communale n° _____

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____

Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : "Le Grand Bois" / Rue du Jouray

Code postal 85150 Localité : MARTINET

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : Etude de sol : sondages géologiques à la tarière
ø 63 mm en accot

Date prévue de début des travaux : _____ Durée des travaux (en jours calendaires) : _____

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : _____ Date de début de réglementation _____

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation autorisée Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____

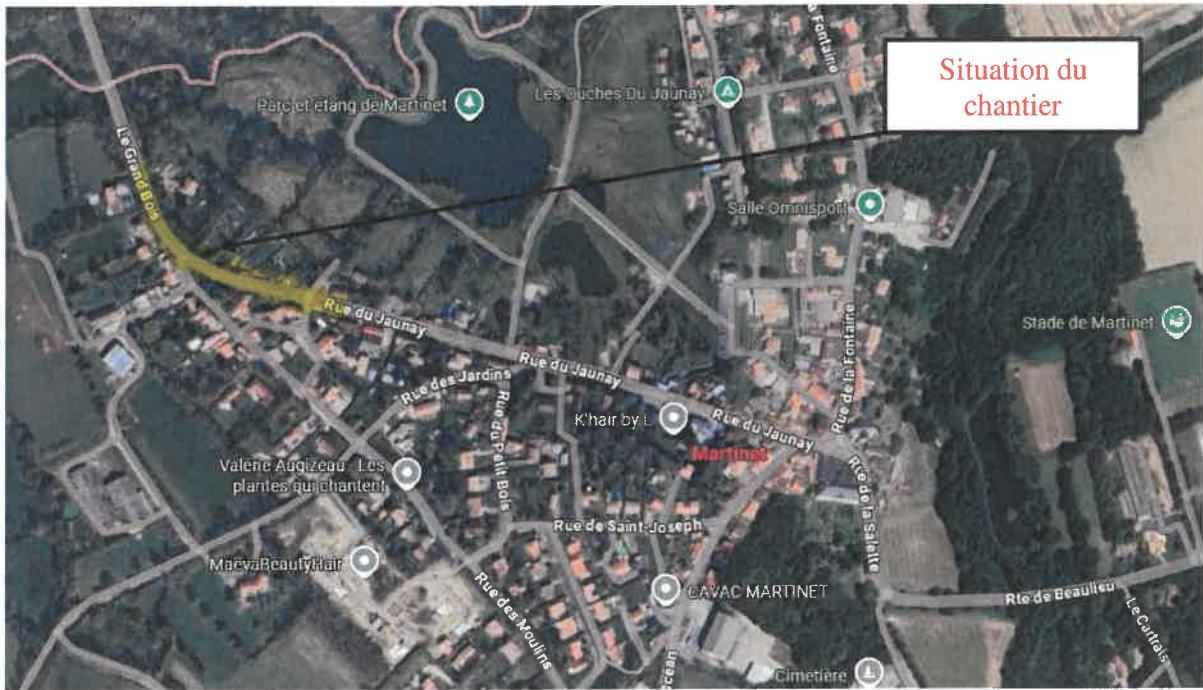
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) _____

DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE

Réf. DICT : 2026011948683S

Situation du chantier :

**le Grand bois / Rue de Jaunay
85150 MARTINET**



Travaux à réaliser :

Etude de sol pour l'aménagement d'une voie cyclable avec la réalisation de :

- Sondages géologiques à la tarière Ø 63 mm à 1.5 m de profondeur,

Moyens humains et matériels mis en œuvre :

- 1 véhicule 4x4,

Intervention souhaitée :

- Semaine **07 et 08 à partir du 9 février au 20 février 2026,**
- durée probable des travaux : 1 jour,
- durée de la permission de voirie **15 jours.**

Signalisation routière mise en œuvre :

**Stationnement ponctuel du véhicule, le chantier sera mobile et n'empêchera pas la circulation (rétrécissement de la chaussée suivant l'emprise des réseaux).
Des panneaux de signalisation et cônes seront installés par nos soins.**

Contacts :

DICT / arrêtés : David TEIXEIRA -02.40.49.82.82 dteixeira@ecr-environnement.com

Chef de chantier sur site :

- David TEIXEIRA – 06 32 88 80 65

Client : ENEDIS



ECR ENVIRONNEMENT CENTRE OUEST

5 rue des Clairières – ZA du Taillis 3
44 840 LES SORINIÈRES
lcharbonnier@ecr-environnement.com
Tél : 02.40.49.82.82 / Fax : 02.40.49.82.92
SIRET 504 451 139 00027 / APE 71 12B
SARL au capital de 71 820 €
N° TVA Intracom. : FR 725 044 511 39